



APPROBATION : 01-10-2013
MODIFICATION :

Plan Local d'urbanisme



7c Mémoire des annexes sanitaires



COMMUNE DE
L'ETRAT

MÉMOIRE DES
ANNEXES SANITAIRES

Tables des Matières

MEMOIRE DES ANNEXES SANITAIRES	2
CHAPITRE 1- Généralité.....	3
1.1 Situation géographique et démographique.....	3
1.2 Le Climat.....	3
1.3 Le P.L.U. et les possibilités de construire.....	3
CHAPITRE 2- Alimentation en eau potable.....	4
2.1 Les eaux superficielles.....	4
2.2 Réseaux de distribution.....	4
2.3 Les Abonnés.....	4
2.4 Faits Marquants.....	4
2.5 Les Ouvrages.....	5
2.5.1 Les réseaux de distribution.....	5-6
2.5.2 Les branchements en domaine public.....	7
2.5.3 Les Compteurs	7
2.5.4 Les Equipements du réseau.....	7
2.5.5 Le P.L.U. et les possibilités d'alimentation en eau potable.....	7
CHAPITRE 3- L'assainissement.	8
3.1 Le réseau public d'assainissement des eaux usées.....	8
3.2 Présentation Générale.....	8
3.3 Schéma d'assainissement.....	8
3.4 Le Réseau collectif.....	9
3.5 Le programme des travaux.....	9
3.6 La Compétence.....	9
CHAPITRE 4- Ordures Ménagères.....	10
4.1 La compétence.....	10
4.2 Tri sélectif des habitants.....	10
4.3 Le fonctionnement.....	10

Chapitre I - Généralité

1.1 Situation géographique et démographique

La commune est située à une altitude de 453 m (place de la mairie) au plus bas et à 680 m (au lieu-dit Montirte) au plus haut.

L'Etrat compte 2758 habitants (recensement de 2010).

La superficie de la commune est de 848 hectares.

Le relief de la commune est accidenté. Elle est traversée par le Furan d'Est en Ouest et par deux ruisseaux : le Pinchigneux et le Reteux le plus important se déverse dans le Furan.

La population a sensiblement augmenté au cours des quarante dernières années, malgré une très faible baisse entre les recensements de 1999 et de 2005.

Année	Population
1851	453
1975	2 147
1982	2309
1999	2615
2010	2772

1.2 Le climat

La commune de L'Etrat est située en bordure de la plaine du Forez et présente un climat d'allure continental faiblement pluvieux.

1.3 Le P.L.U. et les possibilités de construire

Il faut concilier l'existence et la préservation de la qualité paysagère de L'Etrat avec le développement d'une commune située à proximité de l'agglomération stéphanoise. Ce qui lui permettra de continuer à bénéficier des services de la ville et offrir à ses habitants la qualité de vie d'un village, en conservant son identité, entre tradition et modernité.

Les objectifs :

- Maîtriser le développement urbain.
- Conserver la ruralité de la commune (agriculture, espaces boisés).
- Valoriser l'atout patrimonial et paysager du centre-bourg.

Chapitre II - Alimentation en eau potable

2.1 Les Eaux Superficielles

La commune de L'Etrat fait partie du bassin versant de La Loire et possède de nombreux écoulements superficiels. Les principaux ruisseaux sont les suivants : « Le Pinchigneux », « Le Reteux » et une rivière le Furan .

L'eau distribuée à L'étrat est en partie d'achat de la ville de St Etienne et de Saint-Héand . (On recense six points de branchements munis de capteurs)

2.2 Réseaux de distribution

Deux achats d'eau à la commune de Saint Etienne à la Stéphanoise des eaux.
(Hôpital Nord et Ratarieux)

Quatre achats à la commune de Saint Héand à Alteau. (les Bruyeres - les Joyaux - Vivert et les Brosettes)

L'eau distribuée à L'étrat est en partie d'achat de la ville de St Etienne et de Saint-Héand . (On recense six points de branchements munis de capteurs)

La gestion du service public d'eau potable est assurée par Veolia eau. (Service de Roche la Molière et centre St Chamond)

Cette délégation de service a été renouvelée en 2010

2.3 Les abonnés

Nombre de clients : 1 330

Linéaire de canalisations : 33 km

Volume moyen consommé par client : 90 m³

2.4 Faits Marquants

-191 783 m³ ont été distribués en 2011, soit une augmentation des volumes de 2,7%.

-165 700 m³ ont été vendus soit une augmentation de 11,4% par rapport à l'année 2010.

-Renouvellement de la canalisation secteur la Bruyère / les Joyaux.

-Une fuite route de St Héand a nécessité plusieurs interventions de recherche de fuite afin d'être découverte dont une sortie de nuit.

-Mise en place du télérelevé sur l'ensemble du service.

-Mise en place de la sectorisation du réseau pour faciliter la recherche de fuite et le contrôle des débits de nuit.

2.5 Les Ouvrages

Les ouvrages sont équipés de télésurveillance avec transmission :

Désignation	Type	Débit en m ³ /h	HMT en m	Côte en m NGF
Suppresseur de Montirté (ou de la Gouyonnière)	2 Groupes Flygt	3	85	615
Suppresseur des Cumines	2 groupes Caprari	8.25	115	540
Suppresseur de la Ferrandière	1 groupe Caprari	21	55	495
Suppresseur de l'Orangerie	2 groupes verticaux Jeumont-Schneider	15	50	553
Station de refoulement de l'orangerie	2 groupes Jeumont-Schneider	117	55	500
Accélérateur du bourg	1 groupe Essa-MICO	30	57	450

Les équipements de télésurveillance permettent de contrôler et d'optimiser les fonctionnements et la gestion des ressources en eau.

Les contrôles assurés :

- Permettent le report des alarmes en cas de détection de défaut (niveaux, pannes électromécaniques...) ;
- Apportent une meilleure sécurité du fonctionnement par l'information en temps réel 24H/24H, du fonctionnement des installations, (secours automatique sur défaut pompes, temps de marche, nombre de démarrage...) ;
- Permettent d'anticiper les aléas par traitement sur consignes (débit maximum, consommation moyenne, trop plein...).

Les optimisations du fonctionnement sont obtenues par :

- Des comptages (temps de marche jour/nuit, nombre de démarrages) ;
- Des calculs (volumes, débits) ;
- Des bilans journaliers sur plusieurs jours.

2.5.1 Les réseaux de distribution

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur
Reprise l'Orangerie
Suppresseur de la Gouyonnière
Surpresseur Cumines
Surpresseur de Biarras
Surpresseur de l'Orangerie
Surpresseur La Ferrandière
Réservoir ou château d'eau
Réservoir de l'Orangerie 500 m ³

2.5.1 Les réseaux de distribution (Suite)

	Canalisation distribution (ml)
Longueur totale tous diamètres (ml) - tous matériaux	32 635
Diamètre 20 (mm) - Cuivre	210
Diamètre 25 (mm) - Polyéthylène	525
Diamètre 30 (mm) - Polyéthylène	387
Diamètre 30 (mm) - PVC	714
Diamètre 40 (mm) - Autre	44
Diamètre 40 (mm) - Polyéthylène	244
Diamètre 40 (mm) - PVC	499
Diamètre 50 (mm) - Fonte	24
Diamètre 50 (mm) - Polyéthylène	1928
Diamètre 50 (mm) - PVC	356
Diamètre 60 (mm) - Polyéthylène	1817
Diamètre 60 (mm) - PVC	4028
Diamètre 75 (mm) - Polyéthylène	10
Diamètre 75 (mm) - PVC	1247
Diamètre 80 (mm) - Fonte	585
Diamètre 90 (mm) - PVC	178
Diamètre 100 (mm) - Acier	22
Diamètre 100 (mm) - Autre	15
Diamètre 100 (mm) - Fonte	4229
Diamètre 100 (mm) - PVC	80
Diamètre 110 (mm) - Polyéthylène	249
Diamètre 110 (mm) - PVC	5144
Diamètre 110 (mm) - PVC Bi-orienté	31
Diamètre 125 (mm) - Fonte	399
Diamètre 125 (mm) - PVC	567
Diamètre 150 (mm) - Autre	32
Diamètre 150 (mm) - Fonte	3511
Diamètre 160 (mm) - PVC	1157
Diamètre 200 (mm) - Autre	267
Diamètre 200 (mm) - Fonte	2626
Diamètre 250 (mm) - Fonte	511
Diamètre 300 (mm) - Acier	7
Diamètre indéterminé (mm) - Autre	993

2.5.2 Les branchements en domaine public

Branchements	Nombres
Nombre de branchements	966

2.5.3 Les compteurs

Compteurs	Nombres
Nombre de compteurs propriété de la société	1404

2.5.4 Les équipements du réseau

Equipements de réseau	Nombres
Nombre d'appareils publics	59
dont poteaux d'incendie	44
dont bouches d'incendie	1
dont bouches de lavage	2
dont bornes fontaine	2
dont bouches d'arrosage	6
Nombre d'accessoires hydrauliques	316

2.5.5 Le P.L.U. et les possibilités d'alimentation en eau potable

Le développement des consommations lié aux possibilités de construction du P.L.U supposera un accroissement des achats d'eau à Saint-Étienne.

Les disponibilités du réseau d'alimentation en eau potable de Saint-Étienne permettent de faire face à cet accroissement.

Chapitre III - l'assainissement

3.1 Le réseau public d'assainissement des eaux usées

Suite à la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, les communes sont tenues de définir les zones de leur territoire relevant d'un assainissement collectif et celle relevant d'un assainissement individuel (technique de l'assainissement individuel : assainissement par le sol).

Ces mesures concernent uniquement l'assainissement des eaux usées d'origine domestique afin de mieux préserver le milieu naturel et donc l'environnement humain.

3.2 Présentation Générale

Le réseau d'assainissement de la commune de l'Etrat est essentiellement de type séparatif . La réhabilitation du réseau d'assainissement du centre ville ont été réalisées en séparatif en 2010. Le rejet de l'ensemble des antennes de la commune se fait dans le collecteur de transfert de la vallée de l'ONZON qui dirige les effluents vers la station d'épuration de SAINT-ETIENNE. (Furania)

La commune a eu par nécessité la mise en place d'une station de relevage pour le secteur la Marrandière pour le déverser au collecteur de l'ONZON.

Il peut être observé cependant la présence de sept déversoirs d'orage sur les réseaux unitaires permettant la décharge vers le milieu naturel des volumes pluviaux excédentaires lors d'épisodes pluvieux importants.

Les tracés des réseaux, leur nature et l'emplacement des ouvrages particuliers sont consignés sur le plan ci-joint.

Sur l'ensemble des habitants de la commune le taux de raccordement au réseau collectif sur la base des raccords à l'eau potable est évaluée à 88 %.

3.3 Schéma d'assainissement

Un schéma communal d'assainissement a été réalisé en 1997-1998. Il a permis de définir un programme de travaux cohérent afin d'améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement collectif.

3.4 Le Réseau collectif

Le bureau d'étude BETURE CEREC a été chargé par la commune de réaliser une étude diagnostique visant à identifier l'origine des eaux parasites qui provoquent des dysfonctionnement sur le réseau de collecte. Les dysfonctionnement ont peu être en partie réalisés surtout au lotissement des Ollières et de la zone de la Valencière .

3.5 Le programme de travaux

Le secteur Bertrandièrre sera mis en séparatif courant année 2012, celui-ci étant en unitaire.

De plus il vise dans le futur à raccorder un secteur unitaire, à savoir le Secteur des GRANDES COTES.

3.6 La Compétence

Saint Etienne Métropole s'est doté la compétence de l'assainissement des eaux usées en 2011

Chapitre IV - Ordures Ménagères

4.1 La compétence

Lors de sa création en décembre 1995, Saint-Etienne-Métropole s'est doté d'un certain nombre de compétence dans le domaine de l'environnement, notamment en matière de traitement des déchets ménagers.

Dans le cadre de cette compétence, différentes prestations ont été développées dont le tri des déchets ménagers recyclables et les déchetteries.

Saint-Etienne-Métropole édite tout au long de l'année différentes publications afin de sensibiliser les habitants aux consignes de tri, de favoriser la connaissance et l'utilisation des déchetteries et de permettre le maximum de gestes en faveur de l'environnement.

4.2 Tri Sélectif des habitants

La déchetterie du Moulin Picon - compétence de Saint-Étienne Métropole

Cet équipement est très apprécié de la population et est importante dans une logique multifilière de valorisation des déchets.

Une semaine sur 2 , et les semaines paires tout les jeudi matin .

4.3 Le fonctionnement

Lundi	Mardi au Vendredi	Samedi	Dimanche
Fermée	10H00-12H00 14h00-19h00	9h30 - 12h 14h30 -19h	9h30 -12h

La déchetterie est fermée les jours fériés.

C'est avant tout un équipement destiné à recevoir les apports des particuliers. Ces derniers ont un accès gratuit et leurs dépôts ne sont pas limités en volume.

L'accès est également autorisé aux commerçants et artisans sous certaines conditions.

Un travail important est réalisé en lien étroit avec les prestataires de service gestionnaires des sites, avec les services de gendarmerie et la mairie afin de lutter contre la présence de récupérateurs sur les sites.